

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Plus de 38 000 sites 4G en service en France au 1^{er} octobre

Maisons-Alfort, le 4 octobre 2018 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1^{er} octobre, **43 102 sites 4G** sont autorisés par l'ANFR, dont **38 356 en service**, tous opérateurs confondus.

Au mois de septembre, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **0,9 %** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont augmenté de **1 %**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- 3 900 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz¹ (+ 8,8 % sur un mois)** ;
- 34 849 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **800 MHz (+ 1,1 % sur un mois)** ;
- 33 860 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **1 800 MHz (+ 2 % sur un mois)** ;
- 8 707 sites** sont autorisés pour la 4G dans la **bande 2,1 GHz (+ 7,8 % sur un mois)** ;
- 28 668 sites²** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz (+ 1,1 % sur un mois)**.

Outre-Mer, **2 121 antennes** sont autorisées pour la 4G :

- 1 567 sites** sont autorisés dans la bande **800 MHz** ;
- 1 579 sites** sont autorisés dans la bande **1 800 MHz** ;
- 22 sites** sont autorisés dans la bande **2,1 GHz** ;
- 991 sites** sont autorisés dans la bande **2,6 GHz**.

Le bilan des sites **4G mis en service** en métropole s'établit comme suit :

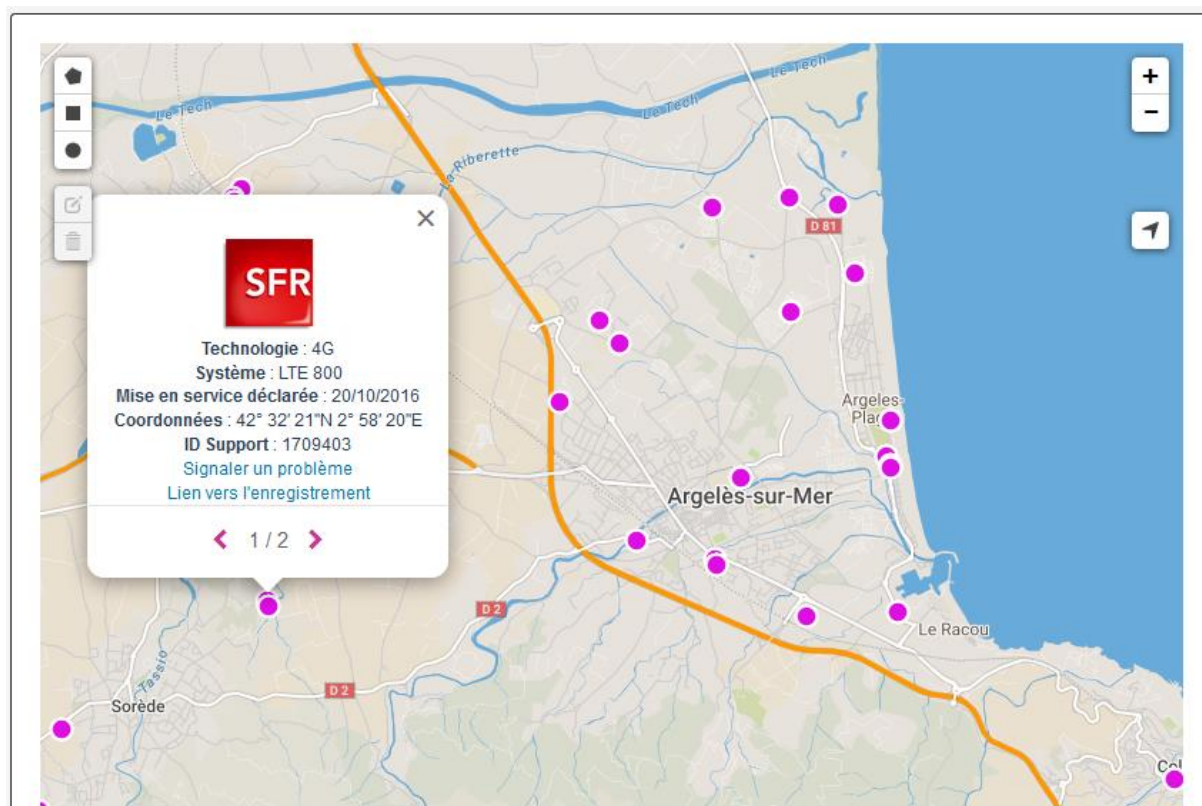
1. Orange (16 889 sites, + 204 en septembre) ;
2. SFR (16 400 sites, + 298 en septembre) ;
3. Bouygues Telecom (16 210 sites, + 254 en septembre) ;
4. Free Mobile (11 421 sites, + 215 en septembre).

2 nouvelles stations expérimentales 5G ont également été autorisées en septembre pour Bouygues Telecom afin de **tester la technologie** en bande 3,6 GHz dans la ville de Bordeaux et ses alentours. Elles complètent les 15 autres stations en test déjà autorisées à ce même opérateur dans la même zone.

¹ Pour mémoire, la bande 700 MHz n'est actuellement pas disponible pour le très haut débit mobile sur l'ensemble du territoire. Le transfert de cette bande, utilisée initialement pour des services audiovisuels, se fait progressivement jusqu'en juillet 2019. Pour plus de détails sur le calendrier : <https://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/bande-700-mhz/precisions-sur-les-phases-de-deploiement/>

² Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

Par ailleurs, pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites déployés et par quel opérateur :



Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Contact presse : Lou Paradis - presse@anfr.fr – 01 45 18 72 07

Retrouvez-nous sur :

